

Commune de
SAINT-GILLES
Service de l'Urbanisme
Place Maurice Van Meenen, 39
B – 1060 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf :
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.200/s.390
Annexe :

Messieurs,

Objet : SAINT-GILLES. Place Morichar, 16. Modification de la toiture.

En réponse à votre lettre du 6 avril 2006, en référence, reçue le 7 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 26 avril 2006, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

La demande concerne une maison située dans la face gauche de la place Morichar (vue d'en bas) qui s'inscrit dans la zone de protection des immeubles sis n^{os} 14 et 41 de la place, tout deux en cours de procédure de classement.

Le projet consiste à avancer d'1,50m le plan du versant avant de la toiture en tuiles de façon à augmenter le volume habitable du dernier niveau. Le niveau de la corniche resterait identique au niveau actuel. La jonction avec l'espace central serait réalisée par l'intermédiaire d'un petit terrasson en zinc.

L'inclinaison de la pente et les matériaux restant identiques à la situation existante, la CRMS n'émet pas d'objection à l'encontre de cette intervention car elle n'aura pas d'impact préjudiciable pour les deux immeubles en cours de classement.

La Commission invite toutefois l'auteur de projet à limiter les nouveaux percements en toiture à deux ouvertures de dimensions égales, qui respectent l'alignement des fenêtres des étages inférieurs.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz), A.A.T.L. – D.U.